



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2254

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Transferts, transports et traitements des déchets assimilés de la Communauté urbaine de Lyon -  
4 lots - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure d'appel  
d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Desbos

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

**Séance publique du 23 mai 2011****Délibération n° 2011-2254**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Transferts, transports et traitements des déchets assimilés de la Communauté urbaine de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'objet du marché concerne :

- la mise à disposition de centre(s) de transfert des déchets, compatible(s) avec une gestion économique des mouvements de camions de collecte (ébouages, ampliroll),
- l'accueil et la logistique adaptée permettant d'orienter les déchets vers les installations de traitement,
- le transport des déchets vers les installations de traitement, compatible avec une gestion économique des flux,
- l'accueil et le traitement des déchets dans l'(les) installation(s) de traitement proposée(s) par le titulaire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux transferts, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine de Lyon.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible expressément 3 fois une année.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 avril 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Accueil, transferts, transport et/ou traitement en centre de stockage de déchets types ordures ménagères résiduelles ou assimilés, sables de balayage mécanisé et déchets issus du réseau d'assainissement - Entreprise SITA LYON, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 40 000 tonnes et maximum de 146 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 19 054 000 € HT, soit 20 101 970 € TTC,
- lot n° 2 : Reprise, traitement et/ou valorisation des déchets encombrants et gravats issus des déchèteries situées sur la moitié nord-est de l'agglomération - Entreprise ONYX ARA, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 40 000 tonnes et maximum de 124 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 13 130 000 € HT, soit 13 852 150 € TTC,
- lot n° 3 : Reprise, traitement et/ou valorisation des déchets encombrants et gravats issus des déchèteries situées sur la moitié sud-ouest de l'agglomération - Entreprise ONYX ARA, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 40 000 tonnes et maximum de 120 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 13 344 000 € HT, soit 14 077 920 € TTC,

- lot n° 4 : Traitement des déchets par valorisation énergétique - Groupement ONYX ARA-SITOM NI, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 6 000 tonnes et maximum de 24 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 2 462 400 € HT, soit 2 597 832 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Accueil, transferts, transport et/ou traitement en centre de stockage de déchets types ordures ménagères résiduelles ou assimilés, sables de balayage mécanisé et déchets issus du réseau d'assainissement - Entreprise SITA LYON, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 40 000 tonnes et maximum de 146 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 19 054 000 € HT, soit 20 101 970 € TTC,

- lot n° 2 : Reprise, traitement et/ou valorisation des déchets encombrants et gravats issus des déchèteries situées sur la moitié nord-est de l'agglomération - Entreprise ONYX ARA, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 40 000 tonnes et maximum de 124 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 13 130 000 € HT, soit 13 852 150 € TTC,

- lot n° 3 : Reprise, traitement et/ou valorisation des déchets encombrants et gravats issus des déchèteries situées sur la moitié sud-ouest de l'agglomération - Entreprise ONYX ARA, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 40 000 tonnes et maximum de 120 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 13 344 000 € HT, soit 14 077 920 € TTC,

- lot n° 4 : Traitement des déchets par valorisation énergétique - Groupement ONYX ARA-SITOM NI, avec un engagement de commande, reconductions comprises, minimum de 6 000 tonnes et maximum de 24 000 tonnes, soit un montant estimatif maximum de 2 462 400 € HT, soit 2 597 832 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 611 230 et 611 250 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.**